

Arrêté Municipal

N° 12798

Le Maire de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 21,

Vu l'arrêté N°12634 du 8 janvier 2019 portant délégation de signature du Maire de Lille à Madame Cécile SCHLEUNIGER Directrice des Sports de la ville de Lille,

Considérant les conditions atmosphériques défavorables

ARRETE

Article 1er – La piscine de Fives sise 82, rue du long Pot est fermée du jeudi 31 janvier 2019 à 8 heures au vendredi 1^{er} février à 8 heures.

Article 2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier de Lille-Municipale.

Est certifié le caractère
exécutoire du présent
arrêté,

Affiché à l'Hôtel de ville
de Lille le

Reçu par le Préfet du
Nord le

Pour le Maire de Lille et
par délégation,
La Directrice des
Sports

Cécile SCHLEUNIGER

Hôtel de ville de Lille, le

Pour le Maire de Lille et
par délégation,
La Directrice des
Sports

Cécile SCHLEUNIGER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr